

ETUDE : LE BOIS DU CAZIER :
PRÉSENT POUR LE FUTUR.
LE SAUVETAGE ET LA REQUALIFICATION
DE L'ANCIEN SITE CHARBONNIER 1986-2006
JEAN-LOUIS DELAET DIRECTEUR



Photos : Camille Detraux.



Le Bois du Cazier est avant tout un site, celui du charbonnage le plus célèbre de Wallonie.

Il est indéfectiblement associé à la Tragédie du 8 août 1956 et à la place essentielle que les travailleurs immigrés italiens ont prise non seulement parmi les victimes de cette catastrophe, mais encore dans l'ensemble de la production charbonnière du XX^e siècle en Belgique.

Les Italiens de Belgique sont doublement attachés à ce passé.

D'une part, parce qu'il est gravé dans leur mémoire et dans leur chair et, d'autre part, parce qu'il constitue, à leurs yeux, l'amorce d'un avenir.

Ils veulent que les sacrifices consentis par les anciens portent leurs fruits pour les nouvelles générations.

Nulle part en Europe, on ne trouve un symbole plus poignant de l'histoire de la mine et de l'épopée de ces « gueules noires », entrées dans la légende, que le Bois du Cazier.

La sauvegarde du site du Bois du Cazier

L'émotion du souvenir de la Tragédie est ravivée lors du 30^e anniversaire de la catastrophe minière en 1986. Un mouvement d'opinion naît pour dire : non, le Bois du Cazier ne doit pas disparaître ! Il y avait d'anciens mineurs, Ex Minatori et Amicale des Mineurs des Charbonnages de Wallonie ; des membres de la communauté italienne, particulièrement la Mission catholique italienne de Marchienne-au-Pont ; des Marcinellois groupés au sein de l'asbl Mémoire du Bois du Cazier ; et, enfin, des personnes sensibilisées au patrimoine industriel et à l'aménagement du territoire présents au sein de l'asbl Espace Environnement.

Une pétition regroupant des milliers de signatures, relayée par le Conseil communal de la Ville de Charleroi, aboutit au classement du site comme monument historique le 28 mai 1990 par le ministre compétent de la Région wallonne. Un rapport d'assistance technique au futur projet est établi par des experts nommés par le Conseil de l'Europe en novembre 1991, à l'initiative d'Espace Environnement mais reste lettre morte. Le Gouvernement wallon prend ensuite trois décisions importantes :

- le 20 juillet 1993 pour l'inscription du site dans le cadre de l'Objectif 1, programme européen en faveur des régions en retard de développement économique ;
- le 18 mai 1995 pour l'acquisition du site ;
- le 24 juillet 1997 pour la prise en considération du projet présenté par la Ville de Charleroi.

Ce premier projet de requalification, adopté par le Conseil communal du 9 mai 1996, quelques mois avant le 40^e anniversaire de la tragédie, comprend un espace Mémorial, un espace Artisanat et Economie sociale, valorisant le

site par le travail, et un espace Vie aménageant les espaces verts, sentiers et terroirs.

L'achat du site par la Région wallonne, retardé par la levée d'une action paulienne, est effective le 7 mai 1998 et le maître de l'ouvrage délégué est aussitôt désigné en l'intercommunale de développement économique IGRETEC. Sur proposition du Ministre Jean-Claude Van Cauwenberghe est décidé le transfert du musée de l'Industrie des Forges de la Providence, à Marchienne-au-Pont, vers le site du Bois du Cazier à Marcinelle.

Le transfert du Musée de l'Industrie

Ouvert au public en septembre 1988, le musée de l'Industrie, géré par l'asbl Archéologie Industrielle de la Sambre (AIS) était devenu un outil touristique et pédagogique incontournable. Il s'était mué progressivement en un centre permanent de rencontre et d'animation autour de l'archéologie industrielle. Malgré sa renommée grandissante, le musée de l'Industrie vivait, depuis ses origines, principalement du mécénat de Cockerill Sambre et de bénévolat de la part de tous les partenaires concernés. Musée de type « lourd », aussi bien par la nature de ses collections, et l'état de vétusté des bâtiments industriels que par l'importance du budget de fonctionnement, sa gestion ne pouvait continuer à se faire au jour le jour, sans savoir ce que lui réservait le lendemain.

Pour remédier à cette situation, un dossier Objectif 1 est introduit en 1998 ; une somme de 110 millions d'anciens francs belges devait assurer un véritable essor au musée de l'Industrie. L'Union européenne et la Région wallonne se sont toutefois montrées dubitatives sur le développement d'un projet touristique et culturel à l'emplacement du musée. En effet, son implantation à Marchienne-au-Pont, dans une

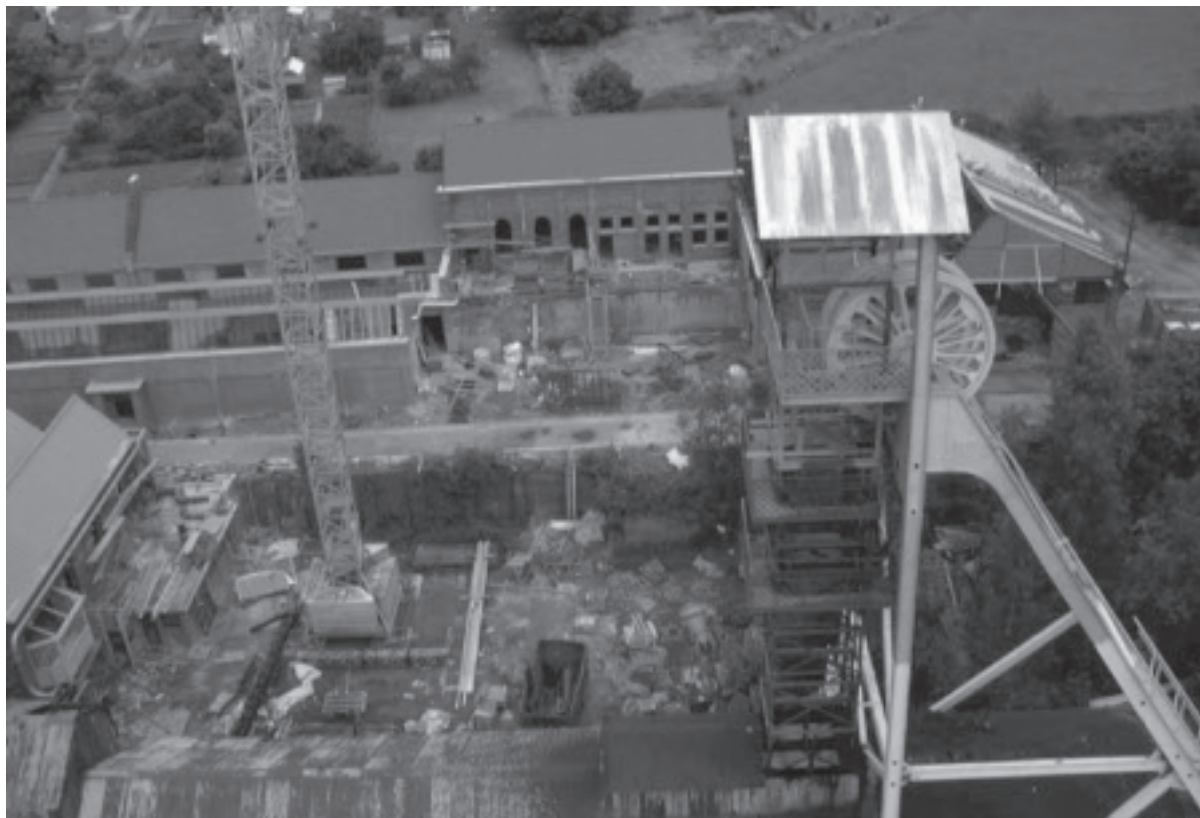
véritable enclave industrielle dont l'avenir foncier et urbanistique dépendait des décisions qui seraient prises par Cockerill Sambre, acquis depuis lors par les groupes Usinor puis Arcelor, n'était pas un atout. L'avenir a donné raison à ces craintes puisque, en 2001, Cockerill Sambre annonçait son retrait du site de Marchienne-au-Pont.

Le dossier rencontrant toutefois, par ses qualités intrinsèques, l'assentiment des autorités européennes, il est décidé de le prendre en considération mais de proposer le transfert du musée vers un site plus attractif sur le plan touristique, et encore plus symbolique pour la mémoire collective : le Bois du Cazier bénéficiait déjà de l'aide Objectif 1.

L'idée était séduisante : d'un côté, des collections importantes dans des bâtiments vétustes, de l'autre des bâtiments qui seraient rénovés mais risqueraient de rester sans réaffectation d'ampleur. Le site deviendrait alors avec les collections du musée de l'Industrie et le savoir faire acquis par l'asbl Archéologie Industrielle de la Sambre, dans un domaine aussi particulier que celui du patrimoine industriel, le « méga projet » dont Charleroi avait besoin pour compléter de manière judicieuse la palette de possibilités qu'offre la région en matière de tourisme.

Les arguments en faveur du transfert étaient nombreux et les avantages de la fusion des deux projets plaidaient en faveur d'une réalisation riche de potentialités et ouverte vers le plus large public :

- En tant que monument du patrimoine industriel et social de Wallonie, le Bois du Cazier réaffecté était probablement le dernier grand site charbonnier à être proposé à la visite touristique. Les sites de Blegny (Liège), de Bois-du-Luc (Centre), du Crachet et du Grand-Hornu (Borinage) l'avaient précédé, parfois



de peu. Non loin de la frontière, Lewarde, dans le Nord de la France, est une attraction de qualité et de prestige, tandis qu'à Beringen, en Campine, est projeté le Vlaams Mijnmuseum. Le Bois du Cazier se devait de dégager une spécificité qui le différencie et, dans ce sens, l'apport du musée de l'Industrie l'y aiderait ;

- L'importance des moyens financiers dégagés donnait une nouvelle ampleur au projet qui renforcerait son attractivité : il y aura plus à voir et à découvrir, et la possibilité pour le visiteur de passer une demi-journée ou même plus sur le site par la présence des ateliers créatifs, des forges

- Un seul projet axé sur le patrimoine industriel au Pays de Charleroi offrait une plus grande visibilité en terme de promotion, ou de tourisme, et une plus grande crédibilité vis-à-vis de partenaires éventuels.

- Les économies sur les infrastructures et le fonctionnement n'étaient pas négligeables : accueil et visites du public, cafétéria et frais administratifs. Une seule

équipe de gestion rassemblerait toutes les énergies humaines.

De plus, le site marcinellois est situé dans une zone dynamique à proximité du périphérique R3 et de la Nationale 5. Les possibilités d'extension des bâtiments et les espaces verts couvrant le sud du site sont les gages de développements futurs qui seront d'ailleurs utilisés dans le cadre du phasing out de l'Objectif 1.

Le projet de requalification du site en deux phases

On ne pouvait se dissimuler, affirme le rapport d'étude réalisé par l'Institut de Gestion de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de l'IGEAT en 1999, que la double signification, mémoire et mise en valeur du patrimoine industriel et social, qui devra être assumée par le site du Bois du Cazier, restera sans doute l'une des plus grandes difficultés de son aménagement et de son exploitation. Sa proposition était que l'aspect minier soit absorbé dans le seul espace muséal destiné à conserver la mémoire de la catastrophe.

Le programme de requalification défini, et adopté par le Comité d'accompagnement du projet mis en place par la Région wallonne, peut être résumé en dix options :

1) un centre d'interprétation consacré à la catastrophe du 8 août 1956 et aux phénomènes migratoires qui prend place dans la salle de la machine d'extraction;

2) un programme scénographié retraçant l'histoire des principaux secteurs d'activités du sillon industriel Haine-Sambre-et-Meuse avec l'appui des principales pièces de collections de l'asbl Archéologie Industrielle de la Sambre, dans l'ancienne salle des pendus et des douches ;

3) un lieu d'expositions et de manifestations temporaires, le forum, dans la centrale électrique ;

4) un ensemble de services liés à la gestion et à l'exploitation du site (administration, bibliothèque), dans les anciens bureaux du charbonnage ;

5) les infrastructures liées à l'accueil du public : boutique, billetterie, restaurant à l'avant du site ;

6) un mémorial, destiné au recueillement et à la commémoration du souvenir des victimes, qui occuperait le rez-de-chaussée de l'ancienne recette ainsi que le carreau proprement dit ;

7) des ateliers créatifs (forge, fonderie) dans les anciens ateliers du site ;

8) un conservatoire des techniques dans une réserve de 900 m² à construire ;

9) un aménagement de sentiers de promenade parcourant le sud du site constitué de trois terrils ;

10) un ensemble de structures liées au fonctionnement de l'économie sociale et à la promotion aux métiers des musées (maquette, menuiserie, éclairage...) éventuellement dans la recette de la tour « Foraky ».

Malgré des crédits complémentaires, faute de moyens financiers suffisants dégagés dans le cadre de l'Objectif 1, tout le programme de requalification n'a pu être finalisé dans la 1^{ère} phase. Seuls sont réalisés, au courant des années 2000 et 2001, les cinq premiers points pour un montant dépassant les 15.000.000 ?.

Les autres options le seront, dans le cadre du Phasing out de l'Objectif 1, en 2004 et 2005. Cependant le 10^e point du programme, l'économie sociale, est remplacé par l'opportunité qui s'est présentée de transférer le musée du Verre de Charleroi. La Régie des Bâtiments, propriétaire de l'ancien Institut National du Verre, souhaitait voir partir ce musée communal afin de permettre l'affectation du bâtiment comme annexe du Palais de Justice.

Après la réalisation de la 2^e phase du programme de requalification, le Bois du Cazier présente en 2006 un panorama de l'his-



toire industrielle de la Wallonie, axé principalement sur le pays de Charleroi, et de ses trois grands secteurs industriels : charbonnages, sidérurgie et verrerie. La rencontre avec cette histoire est également sensorielle et visuelle par l'animation des ateliers centrés sur le métal et le verre. Sans oublier l'émotion toujours perceptible que dégage le mémorial.

L'ensemble de ces dernières options sont avalisées par le Gouvernement wallon le 27 mars 2002 dans le cadre du Phasing out. C'est un budget de plus de 8.000.000 qui est ainsi mobilisé. Comme est décidé l'assainissement du site de la tour « Foraky ». Parallèlement, la Région wallonne, propriétaire du site, prévoit l'aménagement du domaine boisé de 25 ha, appelé 3^e phase.

L'ouverture des musées en 2002

Le permis d'urbanisme est accordé le 23 novembre 1999. C'est un consortium de sept entreprises générales de travaux qui est désigné pour le gros œuvre et les techniques spéciales. Le chantier débute le 15 octobre 2000.

Pour la scénographie des centres d'interprétation consacrés à la Révolution industrielle et à la catastrophe, c'est la firme TEMPORA qui est retenue. Son travail est supervisé par un comité scientifique comprenant l'IGEAT, le Commissariat général au Tourisme et, bien entendu, l'AIS et le maître de l'ouvrage délégué IGRETEC. Exigences du calendrier des aides européennes obligent, les délais sont courts et respectés : le 31 juillet 2001 pour les entreprises ; quelques semaines supplémentaires pour l'aménagement intérieur des deux espaces scénographiés.

En 2001, le Gouvernement wallon confie la gestion du site à l'AIS dont les statuts sont modifiés. La première phase des travaux de requalification du site est inaugurée le 8 mars 2002, soit à peine dix-huit mois après l'ouverture du chantier, en présence de 2.000 personnes.

Toute l'histoire de la catastrophe est évoquée dans l'espace « 8 août 1956 » par un film de 15 minutes, des statues du sculpteur anglais Paul Day et la reconstitu-

tion d'une galerie. La condition des travailleurs, et principalement des immigrés, est relatée dans un film de 6 minutes et une fresque de photographies. La catastrophe du 8 août 1956 est retracée heure par heure, jour par jour. Et ce jusqu'à ce fatidique 23 août où, de la bouche d'un sauveur, tomba le terrible verdict : « Tutti cadaveri ! ».

Dans le musée de l'Industrie, le parcours se décline en plusieurs étapes illustrant cette épopée et correspondant aux principaux secteurs industriels : les charbonnages, la sidérurgie, la verrerie, les fabrications métalliques, les constructions mécaniques et électriques, la chimie, l'imprimerie ainsi que la vie sociale. Pour replonger dans cette aventure industrielle, un laminoir à tôles datant du milieu du XIX^e siècle, des machines à vapeur, des dynamos, des presses, un tramway électrique de 1904... sont mis en scène. La visite se fait à l'aide d'un audio-guide qui fournit de nombreuses informations (traduites en néerlandais et anglais) sur les pièces exposées et qui permet au visiteur de parcourir le musée à son rythme. Une salle multimédia propose une approche simple et complète.

La maturité du projet en 2006

Ponctué par de nombreuses manifestations, l'année 2006 commémore le 50^e anniversaire de la tragédie de Marcinelle en même temps qu'elle voit l'ouverture des nouvelles infrastructures des 2^e et 3^e phases du programme de requalification du site : mémorial, ateliers, domaine boisé. Ces trois nouveaux espaces s'ouvrent aux visiteurs le 23 mai 2006, à l'occasion de la venue sur le site du Roi Albert II et de la Reine Paola.

Bâtiment situé aux pieds des deux châssis à molettes, la recette a été entièrement reconstruite dans le souci de son intégrité historique et ce, en maintenant le maximum d'éléments d'origine.

Aux 1^{er} et 2^e niveaux sont replacés des mécanismes de translation des cages afin que le grand public puisse appréhender le travail de la mine. Au rez-de-chaussée de la recette, un lieu de recueillement rappelle la mémoire des 262 victimes de la tragédie. La scénographie du Mémorial, réalisée par la firme Crossroads, a une seule ligne conductrice dans la mise en scène et les moyens techniques utilisés : la sobriété envers les victimes décédées, envers les personnes vivantes, envers le lieu de mémoire.

Le principe d'évocation des victimes s'établit à l'aide de deux médias ayant pour but de se renforcer mutuellement : l'image et le son. Par des moyens simples mais additionnels, la présence des victimes est renforcée et crée l'émotion. L'évocation visuelle est constituée du portrait photographique et d'une partie texte (nom et prénom de la victime, date de naissance, lieu de naissance, pays d'origine et nombre d'enfants). Sur une bande sonore sont diffusées les voix qui symbolisent les mères des victimes, leurs épouses, ou leurs filles. Ces voix sont donc de timbres différents selon l'âge des interprètes. De plus, elles s'expriment dans la langue nationale de la personne évoquée. Le principe vocal utilisé puise ses sources dans la technique du « chœur parlé ».

Les ateliers sont un engagement solennel pris par la Région wallonne vis-à-vis des sidérurgistes de réinstaller les forges des anciennes usines de la Providence (ex-musée de l'Industrie) au Bois du Cazier. Les marteaux-pilons des forges de la Providence à Marchienne-au-Pont ont pris place dans les anciens ateliers du charbonnage. Grâce au soutien du Commissariat Général au Tourisme, les nouvelles forge et fonderie sont équipées de tout l'outillage moderne permettant

des créations originales réalisées par les artisans.

Parmi les collections anciennes, outre les trois marteaux-pilons, relevons la présence d'outils remarquables comme une cintreuse de tôle, une poinçonneuse et diverses presses. Les outils modernes comprennent principalement : un marteau-pilon, des fours de fonderie, de fusion et de décarburage permettant de pratiquer la technique du damas et le travail des aciers feuilletés. Dans une ambiance particulièrement authentique soulignée par le contraste entre la noirceur des machines et la lumière des foyers de forge, l'odeur âcre du charbon et le tintement des enclumes, le visiteur peut dès maintenant assister à des démonstrations de forge.

Par le biais de l'aménagement du domaine boisé, la 3^e phase, le Bois du Cazier se tourne résolument vers l'avenir. La Région wallonne (Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement) a aménagé le domaine boisé de 25 ha en parc semi-naturel. Le projet a été réalisé par les architectes Dore et Sobczak en association momentanée avec le paysagiste Herbert Meunier (Bureau A&J).

Un premier terril, situé au Nord, avec son biotope remarquable, sert de charnière entre le quartier des Haies, la Cité Parc et l'ancien site industriel, en développant un processus de découverte du site par les habitants. La morphologie et la configuration du second terril font penser qu'il s'agit vraisemblablement du premier dépôt des résidus d'exploitation. Ce lieu a été choisi pour établir une « drève de la mémoire » qui recueille les essences végétales provenant des pays d'origine des mineurs morts lors de la tragédie de Marcinelle. Ces essences sont placées le long d'une promenade appuyée sur le flanc Est du terril et reprenant le tracé d'une an-

cienne ligne de mise à terril. En complément aux cheminements piétonniers, un théâtre de verdure est aménagé sur la face Sud du terril. Le fond de scène est constitué par les bâtiments du carreau de la mine eux-mêmes.

Pour le troisième crassier, l'évolution des techniques avait permis d'atteindre une hauteur plus élevée. La morphologie et la dimension atteinte par le terril dit du Sart-Saint-Nicolas donnent la possibilité d'appréhender le paysage du Pays de Charleroi. Ce qui a conduit à imaginer des cheminements pour atteindre le sommet du terril, où est aménagé un observatoire du paysage, point d'orgue et culminant. Ces deux derniers crassiers sont reliés par une passerelle piétonne qui permet le franchissement de la rue de la Gare. La structure et les matériaux utilisés s'inspirent du patrimoine industriel minier.

Les objectifs définis

Selon la convention signée avec la Région wallonne, l'asbl de gestion, renommée tout simplement « Le Bois du Cazier », a pour première mission le fonctionnement des espaces muséaux. La deuxième mission est la préservation de la mémoire des victimes et la sensibilisation des plus jeunes.

L'année d'ouverture en 2002 a été particulièrement riche en événements. Quatre faits majeurs ont marqué les premiers mois d'existence : l'installation de la cloche « Maria Mater Orphanorum » ; l'inauguration des Journées du Patrimoine avec le son et lumière créé par Franco Dragone ; la visite d'Etat du Président de la République italienne ; et le retour de Sainte-Barbe, la patronne des mineurs dont la statue a retrouvé sa niche. D'autre part, le parcours du visiteur sur le site est rythmé par la découverte des lieux de mémoire que sont la grille, la salle des pendus, les bains douches, la lampisterie, le mur du souvenir et, bien en-

tendu, le Mémorial inauguré symboliquement en cette année du cinquantième anniversaire de la tragédie.

Troisième mission du contrat de gestion : développer des activités culturelles et touristiques à caractère général, soit de son propre chef (expositions, conférences, concerts), soit en mettant à la disposition d'opérateurs extérieurs le forum et l'auditorium.

Plus de trente personnes sont occupées sur le site et l'équipe de gestion travaille avec le soutien des associations des mineurs, Ex Minatori et Amicale des mineurs des Charbonnages de Wallonie. Au sein du Conseil d'administration sont représentés avec leur sensibilité tous les partis politiques démocratiques et des grandes organisations syndicales. Les objectifs du Conseil sont clairement définis :

- préserver la mémoire de la tragédie du 8 août 1956 ;
- sauvegarder le patrimoine minier du site ;
- valoriser l'histoire industrielle de la Région wallonne ;
- exploiter les trois terrils en offrant une gamme de loisirs ;
- animer ce lieu en permettant le déroulement de manifestations culturelles ;
- développer les activités touristiques : incentives, ateliers, boutique, restaurant.

Le Bois du Cazier est un site dédié à la mémoire des victimes du 8 août 1956, mais il n'est pas que cela. C'est un site minier mais ce n'est pas un musée de la mine. C'est à cette condition que l'Europe a accepté de contribuer au financement de sa réhabilitation dans le cadre de l'Objectif 1.

Promesse d'une nouvelle extension, une dernière phase appelée Centre d'Interprétation et de Rencontre devrait succéder aux trois précédentes. Pour son déve-

loppement futur, le Bois du Cazier souhaite construire un nouveau bâtiment qui aurait trois destinations : un centre d'interprétation des terrils, un espace de rencontre appelé « Agora » et enfin un centre de documentation et d'archives sur le passé économique et industriel du Pays de Charleroi, et enfin, pour compléter ces infrastructures, un centre de séminaires.

Le Bois du Cazier est devenu un lieu d'animation et de réflexion sur des thèmes comme le travail, l'économie, l'immigration et le patrimoine. Le site doit aussi répondre aux sollicitations des Wallons et, en particulier, des Carolorégiens pour qui le Bois du Cazier est un endroit qu'ils souhaitent faire découvrir au plus grand nombre, chaque année déjà plus de 30.000 personnes. C'est une nouvelle page de la vie du Bois du Cazier qui s'est ouverte. Nous lui voulons un avenir digne de son passé et plein de promesses.

C'est le plus bel hommage que nous puissions rendre aux victimes de Marcinelle.

Sources :

- Jean-Louis DELAET, Alain FORTI, Francis GROFF, Le Bois du Cazier. Marcinelle, Editions Labor, Bruxelles, 2002
- Alain FORTI, Christian JOOSTEN, Cazier judiciaire, Editions Luc Pire, Bruxelles, 2006